

Tubauto Académie
Centre de formation
7 rue des Salcys
ZI de Gron
89102 Sens Cedex
N° de déclaration 27890193989
Tel. : 03 86 64 85 85
Mail : academie@tubauto.fr
Site web : www.tubauto.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'entreprise-bénéficiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Tubauto Distribution fait parvenir à l'entreprise-bénéficiaire une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. L'entreprise-bénéficiaire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Tubauto Distribution un exemplaire signé.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Tout stage commencé est dû en totalité.

Le règlement du prix devra intervenir à l'inscription.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'entreprise-bénéficiaire au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 10 % du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit à Tubauto Distribution, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si l'entreprise-bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé par Tubauto Distribution à l'entreprise-bénéficiaire. Si Tubauto Distribution n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO avant le 1^{er} jour de la formation, l'entreprise-bénéficiaire sera facturée de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit et en particulier lorsque le participant-stagiaire interrompt ou annule une des sessions de formation, l'entreprise-bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.



CONDITIONS D'ANNULATION

Dans le cas où le nombre de participants-stagiaires serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Tubauto Distribution se réserve le droit d'annuler par tout moyen écrit la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, sans aucun dédommagement pour l'entreprise-bénéficiaire.

Toute annulation par l'entreprise-bénéficiaire doit être communiquée par tout moyen écrit, au plus tard deux semaines avant la date prévue. Une somme forfaitaire de 10% du montant HT de la formation sera due par l'entreprise-bénéficiaire à titre de dédommagement pour les frais engagés.

CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS

L'intégralité des documents pédagogiques de formation remis ne peut en aucune manière être copié ou diffusé sans l'accord express et écrit de Tubauto Distribution.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS A LA FORMATION

Les données personnelles des participants-stagiaires à la formation sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par le service de Tubauto Distribution en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le participant-stagiaire à la formation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à mail. Le participant-stagiaire à la formation bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, l'entreprise-bénéficiaire s'engage à informer chaque participant-stagiaire à la formation que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Tubauto Distribution aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

RECLAMATION ENTREPRISE-BENEFICIAIRE

En cas de réclamation, l'entreprise-bénéficiaire pourra présenter sa réclamation dans un délai maximum de 8 jours suivant la formation si la réclamation concerne la formation ou dans un délai de 8 jours suivant la date d'envoi de la facture si la réclamation concerne la facturation, à l'adresse de Tubauto Distribution (postale ou mail : academie@tubauto.fr) qui disposera de 8 jours à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Hörmann et ses entreprises-bénéficiaires relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE SENS quel que soit le siège ou la résidence de l'entreprise-bénéficiaire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec une entreprise-bénéficiaire non professionnelle pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Tubauto Distribution qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Sens, le 30 juin 2025.

